

## Séminaire des « Etudes politiques » de l'ERMES

EUR Droit et Science politique – Domaine Trotabas

**Mercredi 23 novembre 2022, 9h-11h, salle 322**

**Youri Lou Vertongen** : « *La mobilisation en faveur de la régularisation en Belgique entre 2014 et 2020 : autonomie et collaborations conflictuelles entre acteurs 'avec' et 'sans-papiers'* » (Centre de Recherche en Science Politique (CReSPO) à l'Université Saint-Louis – Bruxelles)

Séance discutée par : **Marie Bassi** (ERMES-UCA) et **Cloé Ponzo** (ERMES-UCA)

Il a été démontré que les collectifs de sans-papiers mobilisés en faveur de leur régularisation s'appuyaient sur une série de moyens propres pour mener à bien leur mobilisation<sup>1</sup>. Ces moyens témoignent de la capacité de ces derniers à avoir la maîtrise de la mobilisation les concernant et contribuent à ce qu'ils puissent s'affirmer comme des acteurs autonomes au sein du champ de la mobilisation en faveur de la régularisation des sans-papiers. Pour autant, plusieurs ressources essentielles à leur mobilisation font également défaut aux sans-papiers. En particulier, leur situation de précarité administrative hypothèque leur possibilité de jouir de certaines ressources matérielles



à même d'être réinvesties dans la mobilisation en faveur d'un titre de séjour. Pour pallier ces besoins essentiels à leur mobilisation, les collectifs de sans-papiers font appel à des acteurs de la société civile qui interviennent pour fournir un soutien, logistique notamment, à ces derniers. De ce point de vue donc, les acteurs sans-papiers mobilisés apparaissent comme particulièrement dépendants de leurs soutiens. S'en suit une forme de paradoxe :

alors que les acteurs sans-papiers n'ont de cesse d'affirmer qu'ils sont des acteurs autonomes vis-à-vis de leurs soutiens, cette autonomie semble contredite dans les faits par leur besoin impérieux de s'appuyer sur les ressources matérielles de ces derniers pour mener leur mobilisation.

Comment expliquer ce paradoxe ? Pourquoi des acteurs nécessitant le soutien d'autres maintiennent l'affirmation de l'autonomie de leur action ? Cela signifie-t-il que ces derniers ne sont pas autonomes dans les faits et que leur affirmation à l'autonomie n'est, dès lors, qu'un horizon abstrait à atteindre ? A l'inverse, si dans leur esprit leur autonomie est bien réelle, que recouvre cette notion pour les acteurs sans-papiers mobilisés ?

Cette communication entend répondre à ces questions depuis l'analyse du collectif de la « Coordination des sans-papiers de Belgique », un groupe composé uniquement de sans-papiers mobilisés en faveur de leur régularisation sous la législature 2014-2020 et se définissant comme une organisation « *autonome* ».

---

<sup>1</sup> Youri Lou Vertongen, « Continuités et récurrences au sein de la lutte des sans-papiers en Belgique », Louvain-La-Neuve, Cahier du Ciep, 2017, vol.22.